

« Celui qui se bat peut perdre, mais celui qui ne se bat pas a déjà perdu » Brecht

NOVEMBRE
2024

SOMMAIRE

L'Édito
Page 1

DANS L'ACTU
Page 2

ACTUALITÉ

Les élections européennes et
législatives



Brèves du terrain
Page 3

La vie de la CGT intérieur
Page 3

Servir les plus riches et
stigmatiser les immigrés
Page 3-4

L'Édito

Après une période estivale marquée par le hold-up démocratique de Macron et sa nomination d'un Premier ministre et d'un gouvernement très marqués à droite, la présentation jeudi 10 octobre du projet de loi de finances (PLF) et du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2024 annonce un durcissement sans précédent. Comme annoncé, le gouvernement prévoit de réaliser 40 milliards d'économies dont la plupart vont se faire sur le dos des salarié.es et des retraité.es (gel des pensions des retraité.es pendant 6 mois) et pour les personnes en situation de handicap (dotation Agefiph diminuée de 20%).

Alors que nos services publics sont à bout de souffle, le gouvernement décide à nouveau de les amputer en prévoyant notamment :

- 5 milliards d'euros d'économies dans les collectivités territoriales,
- un solde de 2200 suppressions de postes dans la fonction publique qui masque un total de 4000 suppressions dans l'éducation nationale, alors qu'il en manque déjà, comme à l'hôpital, des milliers.
- **le gel du point d'indice des fonctionnaires en 2024 et en 2025, alors que leurs salaires ont baissé de plus de 18% depuis 2010**

Rappelons que l'année 2024 a déjà été marquée par 10 milliards d'euros de coupes et gels budgétaires, qui ont fortement impacté nos administrations tant dans leur fonctionnement que dans la gestion du personnel. Les conditions de travail des agent.es se sont beaucoup détériorées.

Sur le PLFSS, la CGT dénonce des mesures dont les salarié.es et les retraité.es vont être les premières victimes : baisse du taux de prise en charge des consultations médicales par l'Assurance Maladie (de 70 à 60% alors que leur montant va augmenter) et du montant des indemnités journalières de sécurité sociale. La sécurité sociale est un droit essentiel pour l'ensemble des travailleurs et travailleuses, y toucher c'est toucher aux droits à la santé et aux soins pour toutes et tous.

Depuis peu, le Ministre de la Fonction publique multiplie les annonces visant à dégrader les droits des agent.es publics : suppression de la GIPA, passage de un à trois jours de carence, rémunération à 90 % pendant les 3 premiers mois du congé maladie. Une nouvelle fois, ce sont les plus fragiles, les malades, qui seront pénalisés doublement ! Inacceptable !

Ces choix politiques visent à protéger les intérêts des plus riches et des grandes entreprises et des marchés financiers tout en sacrifiant la réponse aux besoins fondamentaux de la population.

De son côté le ministre de l'intérieur multiplie les annonces réactionnaires sur la sécurité « rétablir l'ordre » et l'immigration. Le tout à effectifs constants. Sa déclaration sur l'État de droit, qui n'était « ni intangible ni sacré », a fait ressurgir les pires fantômes du pétainisme.

Aujourd'hui, avec un tel ministre et un tel gouvernement, il est essentiel de se préparer à défendre nos exigences et nos propositions !

DANS L'ACTU

Les élections européennes et législatives

L'abstention et l'extrême droite ont atteint un record lors des élections européennes du 9 juin. Cette tendance est à l'œuvre dans toute l'Europe mais la France est le pays pour lequel les listes d'extrême droite font le score le plus élevé. Les organisations syndicales alertent depuis des années sur la crise sociale et démocratique que traverse notre pays.

Le président a annoncé la dissolution de l'Assemblée nationale le dimanche 9 juin au soir. Cette soirée aurait dû marquer la fin d'une longue période de sollicitations pour les agent.es des services « élections ». Le calendrier était très contraint pour les élections législatives. L'US CGT intérieur a dénoncé auprès du ministre :

- les conditions de travail imposées à ces services, qui étaient inadmissibles et ne respectaient pas les obligations réglementaires sur les temps de repos,

- l'organisation non uniforme et parfois autoritaire de la mise sous pli sur le territoire,

Elle a :

- alerté sur les risques psychosociaux qui ont inévitablement impacté les services « élections ».

- demandé des moyens humains conséquents pour soutenir et soulager ces services pendant cette période,

- alerté à plusieurs reprises sur les risques de traitement inéquitable des candidat.es lorsque les missions d'encartage et de distribution de la propagande ont été transférées à des sociétés privées.

L'US CGT intérieur a porté avec fermeté les revendications suivantes :

- la non-réquisition des agent.es de façon directe ou déguisée pour participer aux opérations de mise sous pli,

- la validation des congés prévus de longue date (réservation voyage, hôtel etc.) et/ou demandés avant la déclaration de la dissolution de l'Assemblée nationale.

- la continuité du service rendu aux usager.es pendant cette période.

De façon plus globale, l'organisation des élections fait partie des missions de l'État et spécifiquement du Ministère de l'Intérieur. Elle ne doit pas être confiée à un prestataire privé pour des raisons de manque de personnels en préfecture. L'US CGT intérieur exige un renforcement des services élections par des créations de postes et une rémunération plus conséquente de la mise sous pli susceptible d'inciter le volontariat parmi les agent.e.s de préfecture et des DDI. Les restrictions du budget de l'État ne sauraient être avancées puisque les annonces de la dissolution de l'Assemblée nationale et de la convocation des élections législatives n'ont pas fait l'objet ni de réflexion ni de projection du coût.

Parallèlement, la CGT s'est pleinement investie pour lutter contre le scénario catastrophe qui aurait pu se profiler à l'issue des élections législatives, l'arrivée au pouvoir du rassemblement national.

Malgré que le front populaire soit sorti en tête de ces élections et au lieu de prendre acte du résultat du scrutin, le président de la république a refusé de nommer un premier ministre porteur du programme arrivé en tête.

Pour éviter de remettre en cause les 60 milliards de cadeaux fiscaux qu'il a offert depuis sept

ans aux plus riches et aux actionnaires, un premier ministre de droite a été nommé et un budget d'austérité a été préparé

Nos services publics sont exsangues. Le gouvernement n'en fait aucun cas.

Comme le martèlent l'ensemble des organisations syndicales, il y a urgence à répondre aux exigences sociales en commençant par abroger la réforme des retraites, augmenter les salaires et les pensions, financer les services publics.



Brèves du terrain...



Des conventionnements ont été mis en place dans le 66 avec des restaurateurs pour que les agents utilisent leurs subventions repas. Lors de la dernière Formation spécialisée, on a appris que le Ministère n'avait plus de crédits restauration jusqu'à la fin de

l'année. La préfecture ne pourra donc plus payer les restaurateurs, entraînant des licenciements voire des fermetures d'entreprises dans le département au taux de chômage le plus élevé de France métropolitaine !

Dans un département rural, afin vraisemblablement de répondre aux économies voulues par le gouvernement, un sous-préfet ne prend plus le train... il prend l'avion !

La vie de la CGT intérieur

Extrait de notre CE :

La commission exécutive (CE) de l'Union des syndicats CGT Intérieur s'est réunie le 16 septembre 2024 en visioconférence. Cette CE a été l'occasion de faire un point sur l'actualité riche de ces derniers mois et d'avoir de débats nourris tant sur la manière de faire pour mobiliser les collègues que sur le complément indemnitaire annuel, sur le poids des organisations syndicales dans les CSA.

Une formation « collectif de direction CE » est prévue le 5 et 6 novembre prochains pour les membres de la CE. « Comment s'impliquer davantage dans une CE ? » sera le cadre général de cette formation.

La mise en place de plusieurs collectifs a été actée

- affaires juridiques,
- lutter contre les idées d'extrême droite : un tract sur l'influence qu'aurait l'extrême droite au

pouvoir sur nos missions est à travailler car tout danger n'est pas écarté.

- statuts.

L'Union est aussi sur le front de la communication : **ce premier numéro de DEBOUT de l'année 2024 marque la relance du journal et la création d'un comité rédactionnel. Il servira aussi pour le site internet.**

Servir les plus riches et stigmatiser les immigrés

À peine installé le nouveau gouvernement promet la plus grande fermeté face à l'immigration. La même vieille rengaine pour porter l'attention sur l'immigré plutôt que sur l'austérité.

Bruno et Michel s'en vont en guerre...

La pièce de théâtre se déroule en trois actes. Premier acte, une annonce, « la suppression de l'aide médicale d'État n'est pas un tabou ». La suppression de l'AME est inepte d'un point de vue humain comme économique.

La supprimer coûterait davantage à l'Etat : les maladies ne demandent pas de titre de séjour pour circuler, soigner les étrangers c'est soigner l'ensemble de la population.

Deuxième acte, réglementaire, la suppression annoncée par le ministre de l'Intérieur de la circulaire Valls sur l'Admission Exceptionnelle au Séjour (AES). C'est pourtant la seule voie d'accès à un titre de séjour pour une partie des étrangers, qui souvent travaillent et vivent depuis plusieurs années en France. Cette mesure va produire

des « ni-ni », des personnes ni expulsables, ni régularisables. Toute une population contrainte de vivre sans droits, victimes de marchands de sommeil et d'exploiteurs du travail au noir.

Troisième acte, législatif, l'annonce d'une nouvelle loi sur l'immigration pour janvier.

... Contre des chimères.

Depuis les années 1970, ce sont plus d'une trentaine de lois sur l'immigration qui ont été votées. Des lois qui s'empilent sans être évaluées. L'immigration légale reste stable, pourtant les discours

dénonçant une « submersion migratoire » envahissent eux réellement les champs politique et médiatique.

Des débats qui passent sous silence les dysfonctionnements de la politique du séjour, avec des services qui paient le prix d'une dématérialisation des procédures mal accompagnée et mal maîtrisée. Une dématérialisation lancée depuis 4 ans, qui complexifie les procédures pour les agents comme pour les usagers.

Une nouvelle loi qui va obliger les services des préfectures à se réorganiser, à mettre en place de nouvelles procédures, mettant encore davantage sous pression les personnels, et dégradant davantage les délais de traitement des demandes.

En préfecture, le recours aux contractuels est devenu la norme pour compenser les plafonds d'emploi contraints, ce qui génère de la précarité et désorganise le fonctionnement des services. Les délais s'allongent pour renouveler son titre de séjour et ces situations entraînent des ruptures de droit en masse (rupture de contrat de travail, suspension des aides sociales...).

Pour améliorer les conditions de travail des agents, et faciliter la vie des usagers, une mesure simple : systématisons la délivrance de titres pluriannuels.

Le véritable objectif : faire voter l'austérité !

Si le projet de loi immigration du gouvernement est un projet d'adhésion d'un gouvernement réactionnaire, il est aussi annoncé pour donner un gage d'allégeance au Rassemblement national qui s'apprête à voter pour le budget d'austérité du gouvernement Barnier.

Le RN au service de la suppression de milliers de postes de fonctionnaires... Rien de surprenant, mais si on allait en parler avec nos collègues ?



Nous contacter !



<https://uspatmi-cgt.reference-syndicale.fr/>



06 01 82 74 69
06 68 38 99 59



cgtinterieur@gmail.com